

## **CONVENTION DE SERVICES**

Entre, d'une part,

**L'association -----, association loi 1901** , ayant son siège social au ----- numéro SIRET : -----.  
Représentée par ----- le Président

Ci-après dénommée, « l'--- »,

Et, d'autre part,

**ARBUSTES/CISEV, micro-entreprise** (SIRET : 82426761100013)  
représenté par Philippe RUELEN, domicilié au 85 rue Alexandre  
Bérard 01500 Ambérieu-en-Bugey

Ci-après dénommé « le Prestataire »,

### **Préambule**

L'--- souhaite s'adjoindre les compétences d'une personne spécialisée dans l'accompagnement des équipes pédagogiques qui s'orientent vers l'école du 3<sup>e</sup> type.

**Il est convenu ce qui suit :**

### **ARTICLE 1 : OBJET DE LA MISSION D'ACCOMPAGNEMENT**

L'association ---- confie au Prestataire, qui l'accepte, une mission de services portant sur l'accompagnement de l'équipe pédagogique pour améliorer le fonctionnement de la classe pour l'année scolaire 2023-2024.

Pour cela :

- ◆ Il échangera régulièrement avec l'équipe pédagogique,
- ◆ Il participera activement à l'analyse et l'identification de problématiques,
- ◆ Il partagera et élaborera des outils innovants et efficaces.
- ◆ Il échangera avec le Bureau associatif de l'école et son président pour maintenir la vision du projet en place

Cette mission de services s'exercera d'une manière indépendante dans le cadre d'une entreprise de prestations intellectuelles dans laquelle l'association Ecole --- intervient en qualité de maître de l'ouvrage et le Prestataire en qualité d'entrepreneur.

Cette entreprise ne crée dès lors aucun lien de subordination entre l'---- et le Prestataire.

Les prestations visées par la présente convention seront exclusivement prestées par Monsieur Philippe RUELEN, notamment et spécialement en raison de la relation de confiance devant nécessairement exister au niveau de l'exercice de cette mission mais

également en raison des compétences et de l'expérience développée par Monsieur Philippe RUELEN dans ce domaine d'activité.

## **ARTICLE 2 : DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente convention est établie jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023-2024.

## **ARTICLE 3 : MODALITÉS PRATIQUES**

Deux visios de 2h chaque mois de septembre à juin  
Un sommaire détaillé de l'enregistrement fourni quelques jours après la visio.  
Un rdv trimestriel à distance avec le bureau de l'association  
Un engagement du Prestataire jusqu'à la fin de l'année scolaire.

## **ARTICLE 4 : PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT**

Le prix de la mission confiée au Prestataire, comportant l'exécution, dans les délais fixés et dans les règles de l'art, de l'intégralité des tâches définies à l'article 1 ci-dessus, est fixé comme suit :

### **4.1. Honoraires**

Les honoraires du Prestataire, destinés à rémunérer sa mission de services et de conseil, sont fixés à 3 000 € couvrant l'exécution de prestations pendant les 10 mois de l'année scolaire, qui seront accomplies par M Philippe RUELEN.

### **4.2. Facturation**

Le règlement s'effectue en s'abonnant au service de M.RUELEN « Accompagnement de l'équipe pédagogique » sur le site <https://3type.fr>  
L'abonnement prend fin automatiquement à la fin de l'année scolaire.

Une facture acquittée est délivrée après chaque virement.

## **ARTICLE 5 : CONFIDENTIALITÉ**

Le Prestataire est tenu envers les tiers à la plus stricte discrétion.

Le Prestataire veillera à respecter une absolue confidentialité à propos de toutes informations et documents qui lui seront communiqués d'une manière confidentielle par l'----, et ce quelle que soit la forme ou le moyen de diffusion de ces informations ou documents au Prestataire.

Tant au cours qu'après l'expiration de la présente convention, le Prestataire s'interdit de divulguer ou de communiquer à des tiers tout ou partie des informations ou documents confidentiels qu'il aurait obtenus de la part de l'---, de même qu'il s'interdit de les exploiter, directement ou indirectement, à des fins personnelles ou au profit de tiers.

## **ARTICLE 6 : DIFFICULTÉS D'EXÉCUTION ET RÉSILIATION**

Les parties veilleront, chacune pour ce qui la concerne, à mettre tout en œuvre pour assurer la bonne exécution de la présente convention.

